BON DE RETRAIT

A l'occasion de la saison estivale 2024, la commune de Muntzenheim offre, à chaque habitant, deux entrées gratuites* pour la Base Nautique de Colmar-Houssen.

Chaque foyer est invité à compléter le présent document original **(aucun exemplaire ne sera délivré en Mairie, seuls les originaux seront acceptés)**.

Adresse du foyer : _____

Téléphone : _____

Nom	Prénom	Age	Adresse courriel

Deux bons individuels ouvrants droits à deux entrées gratuites par personne seront remis à chaque foyer en échange de ce document original, valant bon de retrait, et sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Une même personne ne peut figurer sur plusieurs bons.

* Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas concernés par ce dispositif (L'accès à la BN est payant qu'à partir de 6 ans).

Les billets réservés aux habitants de Muntzenheim ne sont ni cessibles, ni échangeables. Ils seront utilisables **uniquement pour la saison 2024**.

Bon de retrait valable jusqu'au 29 septembre 2024.